

Tribunal de commerce Bruxelles - Décision dans le mois concernant le litige entre Solidaris et Bachi

BRUXELLES 24/10 18:48 (BELGA)

Le tribunal de commerce de Bruxelles rendra sa décision dans le mois concernant le litige entre la mutualité Solidaris et Bachi, l'association qui regroupe les entreprises de l'industrie des produits de santé en vente libre. Bachi avait saisi la justice afin de faire interdire la campagne de Solidaris parodiant des publicités pour médicaments délivrés sans ordonnance. L'association parle de campagne dénigrante et mensongère. En juin dernier, le tribunal avait ordonné la suspension de la campagne de Solidaris à titre provisoire.

Bachi considère que la campagne de Solidaris contient des messages mensongers, hautement préjudiciables à l'image de l'industrie pharmaceutique et aux médicaments que cette dernière commercialise.

Solidaris, la mutualité socialiste, avait lancé le 5 juin dernier une campagne de dénonciation de la publicité faite pour les médicaments en vente libre, parce que, selon elle, celle-ci incite au recours systématique aux médicaments et en banalise la consommation.

La mutualité avait ainsi créé de fausses publicités qui tournent en dérision celles des entreprises qui commercialisent des médicaments sans ordonnance.

Bachi estime la campagne dénigrante et mensongère, rappelant que les éléments des publicités pour médicaments en vente libre font partie d'une notice approuvée par l'autorité compétente, l'Agence des médicaments belge.

Elle a également rappelé que la publicité de ces médicaments est réglementée par un arrêté royal et contrôlée par ladite agence et que la commission qui approuve toute publicité avant utilisation est composée de divers experts dont des mutuelles.

Keywords:

JUDICIAIRE / TRIBUNAL DE COMMERCE BRUXELLES / BRIEF / SANTE / ENTREPRISES / SHORT

Metadata:

INT 3 GEN fr Author: COR 954

ID: 96354570